

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 732

présenté par

Mme Battistel, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, Mme Pic, M. Potier, M. Aviragnet,
M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune,
Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier,
M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe
Nupes)

à l'amendement n° 722 du Gouvernement

ARTICLE 9 A

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les modalités »

les mots :

« l'opportunité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ne pas préempter l'issue du rapport en évaluant l'opportunité plutôt que les modalités d'une réorganisation de la sûreté nucléaire se traduisant par une fusion de l'ASN et de l'IRSN.